



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
 CONSULAT GÉNÉRAL DE FRANCE À JÉRUSALEM

FICHE JERUSALEM

I- Organisation de l'enseignement supérieur

➤ **Un ministère dédié**

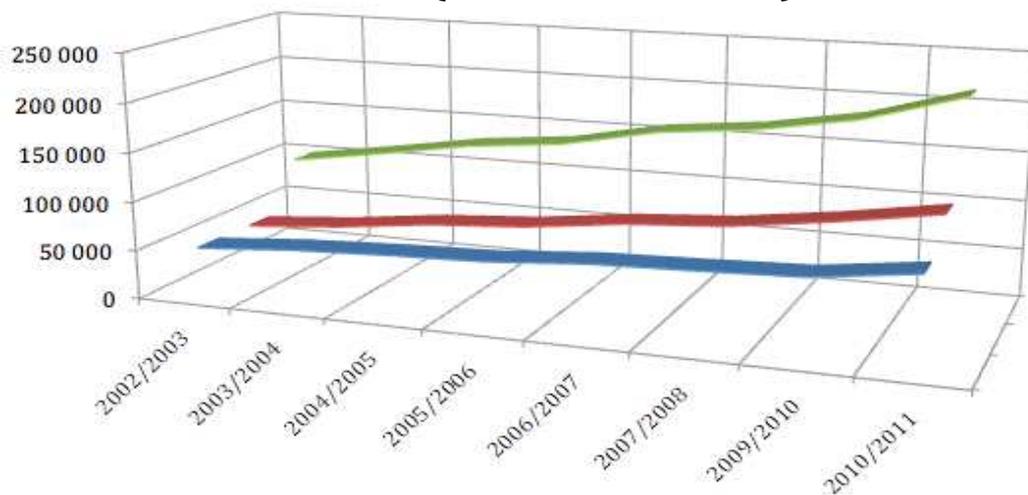
Le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a été créé en août 1994. Il travaille en concertation avec le Haut Conseil de l'Enseignement supérieur, qui, lors de sa fondation en 1977, se chargeait de coordonner les projets pour l'enseignement supérieur et de recueillir les fonds versés par les bailleurs dans ce secteur.

Depuis le 16 mai 2012, le ministère de l'enseignement supérieur est devenu un Département ministériel autonome avec un ministre de plein exercice.

➤ **273 973 étudiants dans les Territoires palestiniens**

Selon le Ministère de l'Enseignement Supérieur palestinien, 213 973 Palestiniens étudient actuellement dans le supérieur, soit 5,1 % de la population du pays - environ 40% d'une classe d'âge.

**Evolution du nombre d'étudiants dans les Territoires palestiniens
 entre 2002 et 2011
 (hommes et femmes)**



	2002/2003	2003/2004	2004/2005	2005/2006	2006/2007	2007/2008	2009/2010	2010/2011
■ hommes	49 950	57 168	61 479	64 453	72 034	75 221	79 047	91 975
■ femmes	48 489	56 249	67 658	74 123	86 098	92 763	105 964	121 998
■ total	98 939	113 417	129 137	138 576	158 132	167 984	185 011	213 973

Source : ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur (2012)

➤ Quatre types d'établissements d'enseignement supérieur dans les Territoires palestiniens

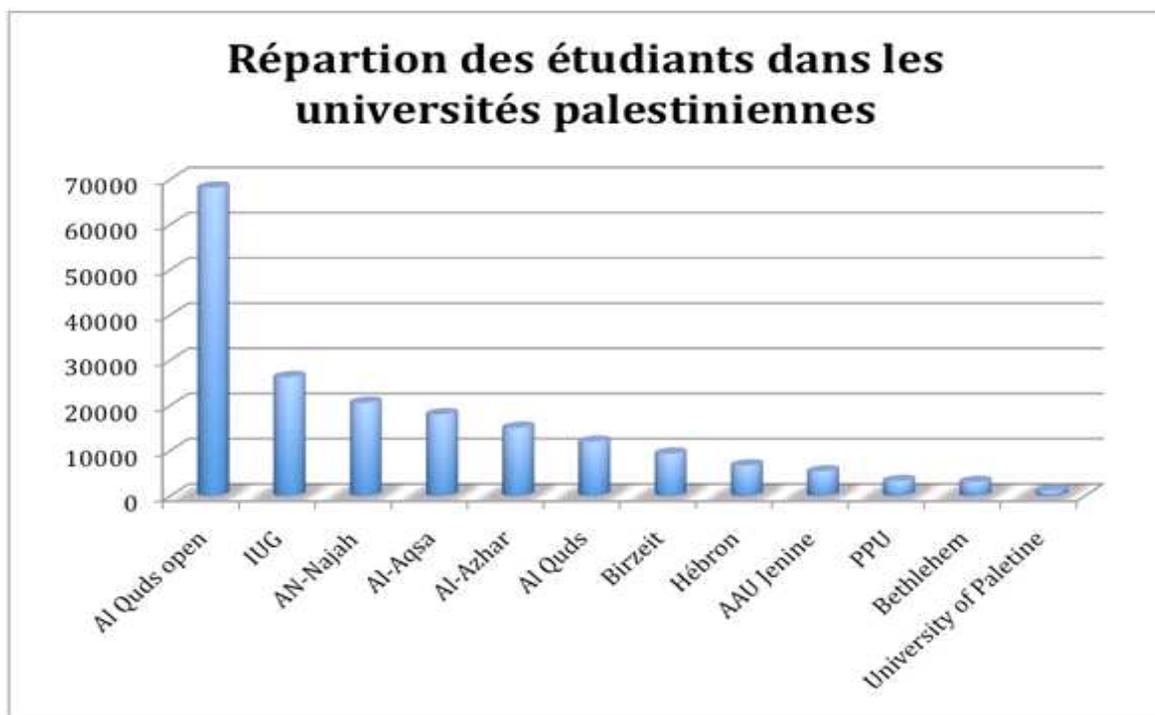
L'enseignement supérieur dans les Territoires palestiniens se divise en quatre types d'établissements :

- les universités traditionnelles (13) qui délivrent des bachelors (4 ans) et des masters (+ 2 ans)
- une université à distance,
- les écoles techniques (« university colleges », 15) qui dispensent des enseignements en quatre ans,
- les centres universitaires (« community colleges », 20) qui dispensent des enseignements techniques ou commerciaux en deux ans.

➤ La part belle aux universités

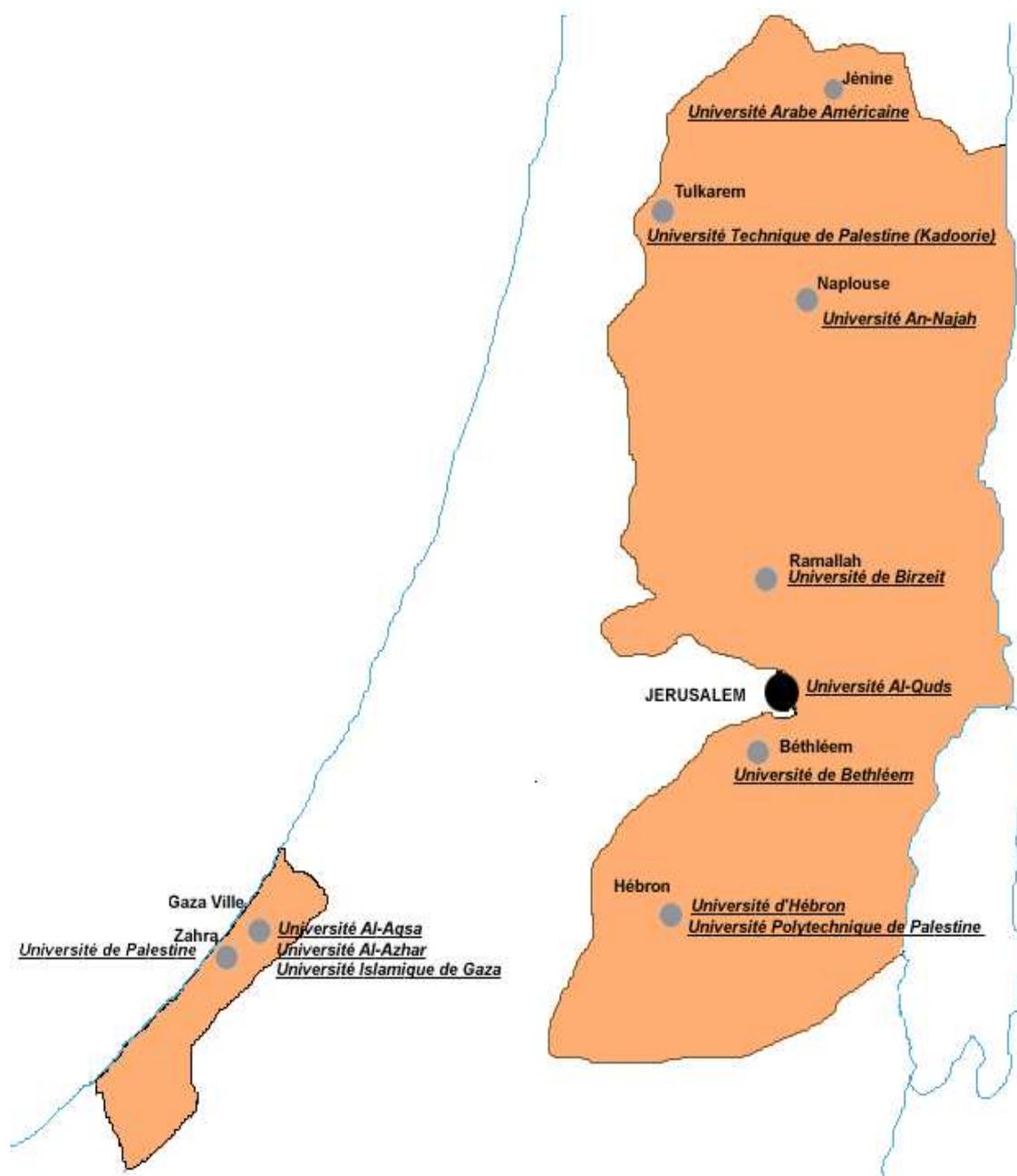
Les Territoires Palestiniens ne comptent pas moins de treize universités : huit en Cisjordanie (l'Université Al Quds, l'Université Arabo-Américaine de Jénine, l'Université An-Najah, l'Université de Bir Zeit, l'Université de Bethléem, l'Université d'Hébron, l'Université Polytechnique de Palestine (PPU), Université Technique de Palestine (PTU)), quatre dans la Bande de Gaza (l'Université al Azhar, l'Université Al Aqsa, l'Université islamique, l'Université de Palestine) et une université à distance (Al-Quds Open). Il faut y ajouter 35 instituts technologiques, communautaires et universitaires.

88 % des étudiants ont choisi les universités (dont 31% l'université à distance), 7% dans les centres universitaires et 5 % dans les écoles techniques.



Source : ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur (2012)

Les universités dans les Territoires palestiniens



II- Organisation des études et enseignements dispensés

Les universités palestiniennes bénéficient d'une grande autonomie de gestion et l'organisation des études est calquée sur le système international des crédits. Elles forment actuellement plus de 200 000 étudiants, dont les trois quarts d'entre eux sont engagés dans des études de management-commerce, de sciences sociales ou de droit.

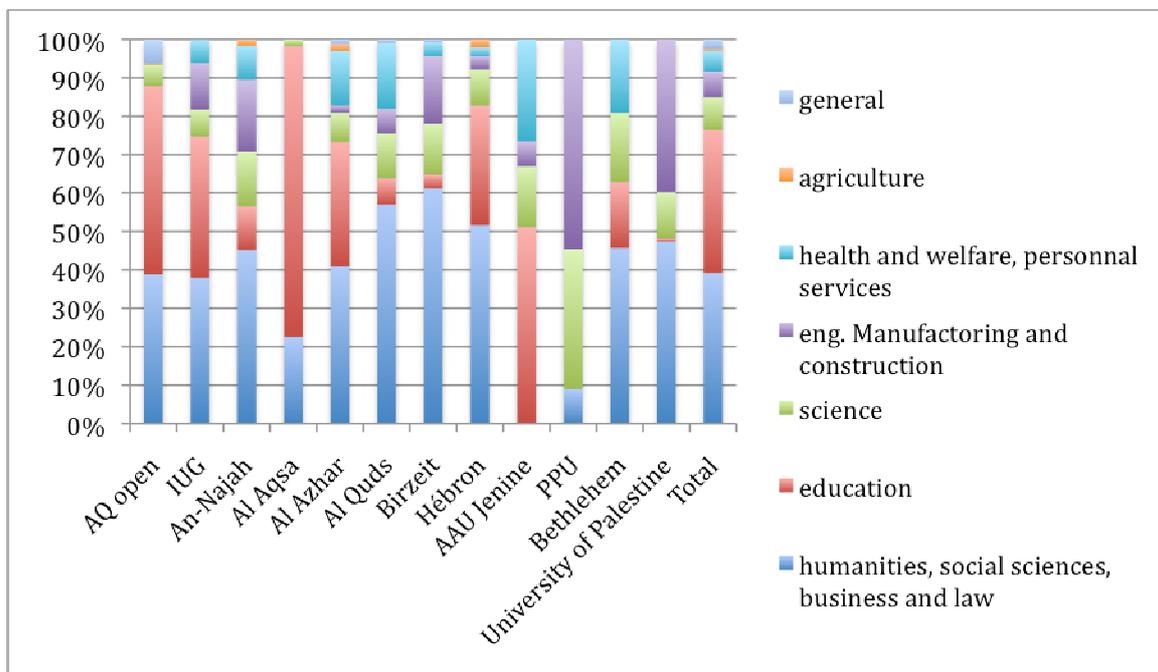
➤ **Un système proche du modèle anglo-saxon**

Les universités offrent un cursus menant aux diplômes de BA ou BSc (Arts ou Sciences) en 4 ans et au « Master » en un ou deux ans supplémentaires. Les étudiants accèdent au cursus après avoir satisfait aux épreuves du « Tawjihi » (baccalauréat). Une seule université offre une formation doctorale (celle de Naplouse, en chimie).

➤ **Les études de management, les sciences sociales et le droit, rassemblent le plus d'étudiants**

Si ces disciplines comptent près de 150 000 étudiants, elles ne sont pas pour autant les plus convoitées. Les élèves qui obtiennent les meilleurs résultats au Tawjihi préfèrent souvent intégrer les facultés de médecine, pharmacie, ingénierie ou informatique (30 000 étudiants).

Répartition des étudiants par discipline et par université pour l'année 2010-2011



Source : Palestinian Central Bureau of Statistics (2011)

III- Principaux atouts du système d'enseignement supérieur

➤ **Des universités disposant d'une grande autonomie et présentes sur l'ensemble des territoires**

Les universités bénéficient d'un statut public mais non gouvernemental (sauf les universités Al-Aqsa de Gaza et PTU de Tulkarem, qui sont gouvernementales). Elles ont pour la plupart été fondées avant la création de l'Autorité Palestinienne en 1994, et jouissent de ce fait d'une grande autonomie d'action et de gestion. Cette antériorité a permis aux universités, dans le contexte politique difficile de l'année 2006 (arrivée au pouvoir du Hamas), de moins pâtir que d'autres institutions du retrait des bailleurs de fonds. Il existe actuellement 8 universités en Cisjordanie et 4 à Gaza (voir carte p.3).

➤ Des taux d'inscriptions élevés en constante augmentation et forte féminisation

Le taux d'inscriptions dans les universités est plus élevé dans les territoires palestiniens que dans les autres pays de la région (près de 40% des 18-24 ans en 2010-2011). 57% sont inscrits dans les universités traditionnelles et 31% à l'Université à distance Al Quds. Le taux d'étudiants abandonnant les études est seulement de 7,5% pour les programmes diplômants dans les universités traditionnelles et de 15,5% à l'université Al Quds Open. Le tableau en première page indique un fort taux de féminisation du public étudiant.

➤ Des enseignements de qualité

La qualité des enseignements dispensés dans les universités palestiniennes s'explique, en partie, par le fait que la plupart des professeurs ont été formés dans des universités européennes ou nord-américaines. C'est l'inexistence d'écoles doctorales dans les Territoires palestiniens qui oblige les étudiants qui souhaitent faire une thèse, à s'inscrire dans des laboratoires à l'étranger.

Cependant, la mise en place de formation de troisième cycle en Palestine est revenue au premier plan des préoccupations universitaires puisque le moratoire sur la création des écoles doctorales vient d'être levé. La formation des enseignants-chercheurs sur place est donc un enjeu d'avenir et un défi que va devoir relever les universités palestiniennes.

Quelques difficultés : la crise économique qui touche les Territoires palestiniens a inévitablement des conséquences sur les familles. Les étudiants ont de plus en plus de difficultés à payer des frais d'inscription parfois très élevés. Les universités se trouvent souvent obligées de faire des prêts à leurs propres étudiants, et voient leurs budgets devenir de plus en plus déficitaires.

Les universités sont régulièrement paralysées par des grèves du corps enseignant et des personnels administratifs qui manifestent non seulement pour des augmentations de salaires mais aussi pour le paiement des heures effectuées. Dans certaines universités les professeurs touchent leur salaire avec plusieurs mois de retard. La hausse des frais d'inscription pour faire face aux difficultés budgétaires, entraîne une multiplication des mouvements étudiants qui perturbent régulièrement le fonctionnement des universités.

Enfin, on constate d'importants décalages entre les profils universitaires et les besoins du marché du travail. Le taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur reste élevé, même s'il est plus bas que pour les non-diplômés (A titre d'exemple, il est de 34% pour les femmes diplômées).

IV- Coopérations existantes avec les établissements d'enseignement supérieur

a) français

a) Coopérations entre des établissements d'enseignement supérieur français et palestiniens soutenues par le Service de Coopération et d'Action Culturelle

1/ Le soutien à la faculté de droit et d'administration publique de Birzeit

La jeune faculté de droit et d'administration publique de l'Université de Birzeit (fondée en 2004) a bénéficié d'un fonds de solidarité prioritaire (FSP) d'une durée de 5 années qui se termine fin août 2012, mis en place par le Service de coopération et d'action culturelle. Ce programme a vocation à appuyer la création d'une formation diplômante de qualité en droit, administration publique et science politique, l'élaboration d'une offre de formation continue pour les fonctionnaires et les professionnels du droit, et le développement d'activités de recherche. L'Université Paris I – Panthéon Sorbonne a lancé les bases d'un consortium universitaire d'appui au projet qui regroupe des institutions françaises prestigieuses (les IEP de Paris, Lyon, Aix en Provence et Rennes - les universités Paris I, Paris II, Bourgogne, Montpellier I, Paul Cézanne Marseille et Cergy-Pontoise – l'ENA). Chaque année, 10 professeurs, membres de ce consortium, viennent dispenser des enseignements en français. Par ailleurs, des cours de français général et de français juridique ont été mis en place

pour les étudiants de droit dès la rentrée 2007-2008. Un diplôme de légistique, destiné aux juristes et aux professionnels du droit, a été créé.

2/ Faculté nationale de médecine de l'université Al-Quds – Université Pierre et Marie Curie : constitution d'un corps d'enseignants qualifiés

Grâce au partenariat noué avec l'Université Pierre et Marie Curie (UPMC-Paris VI), une dizaine de médecins palestiniens de la faculté de médecine de l'université Al-Quds et de l'Université An-Najah complètent leur formation en France par un troisième cycle. Accueillis dans des laboratoires de l'UPMC, ils doivent, après leur doctorat, revenir dispenser des enseignements en deuxième et troisième cycle dans les Universités al-Quds à Abu Dis, An-Najah à Naplouse. La rénovation des cursus est entreprise parallèlement et des stages sont proposés aux médecins spécialistes de cette faculté.

3/ Le développement de partenariats de recherche franco-palestiniens

L'instrument privilégié de la coopération française en matière de recherche est le programme Al-Maqdisi qui est la déclinaison palestinienne des partenariats de recherche Hubert-Curien (PHC). Créé il y a une dizaine d'années, il vise à renforcer la coopération et les échanges scientifiques et universitaires en partenariat, en vue de la mise en place et du développement de la recherche dans les Territoires palestiniens. Ce programme intéresse ainsi l'ensemble des laboratoires de recherche et des départements d'enseignement supérieur susceptibles d'entreprendre une recherche scientifique franco-palestinienne.

➤ Un financement conjoint

Cofinancé par les ministères français des Affaires étrangères et de l'Enseignement supérieur et par le ministère palestinien l'enseignement supérieur, le programme Al-Maqdisi repose sur la sélection de projets présentés par des équipes de recherche palestiniennes en binôme avec des équipes françaises. Un appel d'offres est lancé annuellement et favorise les projets qui peuvent intégrer recherche théorique, recherche pour le développement, formation à la recherche, applications industrielles ou encore partenariats avec les entreprises. Un accent particulier est mis sur la recherche appliquée. Des champs disciplinaires prioritaires peuvent être définis pour chaque appel d'offre.

➤ Un transfert de compétences

Al Maqdisi permet non seulement d'établir des liens étroits et durables entre chercheurs français et chercheurs palestiniens, mais aussi de conduire à un transfert de compétences, à la fourniture d'équipements et au développement de secteurs de recherche prioritaires pour les Territoires palestiniens. Toute une dynamique en découle : les différents membres des équipes impliquées peuvent tirer partie des retombées scientifiques et économiques des recherches menées, et il n'est pas rare que de nouveaux partenariats soient lancés sur la base des programmes déjà réalisés.

➤ Des champs d'application variés

Les onze projets actuellement en cours pour les périodes 2010-2012 et 2011-2013 illustrent tout particulièrement la diversité des domaines couverts par les PHC. A l'exemple de plusieurs projets en environnement, dans le domaine de la chimie, avec deux projets dédiés à la purification de l'eau (*Utilization of direct solar light in water disinfection : photodegradation of microorganisms in drinking waters* - An Najah/CNRS Bordeaux et *Removal of pollutants : e.g. heavy toxic metal ions and sulfide ions from waste and drinking water using immobilized polysiloxane ligand systems* - Al Azhar / Paris VI), ou encore en sciences de l'ingénieur (énergie solaire renouvelable) et en urbanisme / gestion du territoire.

En 2011, l'accent a été mis sur les sciences humaines, avec des sujets allant de la microéconomie à l'archéologie, avec notamment un projet de photogrammétrie du site de St Hilarion à Gaza. Des projets de recherche en sciences appliquées sont également en cours, en biologie de la santé, en physique et en sciences de l'univers (ex : *Toward a Peaceful sky of Palestine : Space Weather and Astronomy for the future of Palestinian Children* - Al-Aqsa/CNRS à Paris).

4/ L'appui à l'enseignement scientifique et technique

L'IUT de Cachan est impliqué depuis 1993 dans l'aide au développement de filières technologiques dans les établissements d'enseignement supérieur palestiniens. Son action principale porte sur la mise en place de « Bachelor of Technology » en automatisme industriel, en électronique et en traitement des signaux.

Dans ce cadre, des séminaires sont organisés tous les ans, rassemblant des participants de 7 établissements universitaires palestiniens (Universités al-Quds (Jérusalem), An Najah (Naplouse), Birzeit (Ramallah), Palestine Polytechnic University (Hébron), Institut technologique de Tulkarem et Al Aroub, Collège de technologie Hijjawi (Naplouse). Ainsi, depuis 2004, un total de 9 workshops ont permis de rassembler et former 187 enseignants et ingénieurs

L'impact positif de ces séminaires, en termes d'apports scientifique et technique, se traduit par une évolution des enseignements et des programmes dans les établissements bénéficiaires. Ce programme contribue à la création d'un réseau interuniversitaire palestinien.

5/ Le développement de bourses à coûts partagés et le réseau des anciens boursiers

Environ 60 étudiants palestiniens poursuivent actuellement leurs études en France en bénéficiant d'une bourse du Gouvernement français. Le but du programme est de renforcer les capacités académiques des institutions universitaires palestiniennes en contribuant à la formation en France du futur corps professoral. Ce programme se divise en deux volets. Le programme général de bourse et le programme de bourses à coûts partagés.

➤ Le programme général

Ce programme offre des bourses d'études exclusivement financées par le Consulat Général de France à Jérusalem sur des bases d'excellence universitaire.

➤ Les bourses d'études à coûts partagés

Avec les universités palestiniennes

Ce partenariat qui vise à renforcer l'équipe enseignante des universités permet chaque année à plusieurs étudiants de se former en France de revenir enseigner dans une université palestinienne après l'obtention de leur master ou de leur doctorat.

Le Consulat Général de France à Jérusalem et l'Université palestinienne sélectionnent et financent conjointement les étudiants qui partent en France.

Le Consulat Général de France a actuellement quatre partenariats de bourse à coûts partagés avec :

- 1- L'université Nationale An-Najah
- 2- L'université de Birzeit
- 3- L'université Al-Quds
- 4- L'Université Islamique de Gaza

Avec les collectivités locales et les universités françaises

Certaines collectivités locales et universités acceptent de partager les coûts d'une ou plusieurs bourses d'études avec le Consulat Général de France à Jérusalem. Elles peuvent contribuer soit financièrement soit en apportant un logement à l'étudiant.

Actuellement les partenariats actifs entre le Consulat Général de France, les universités françaises et les collectivités locales sont :

Les universités :

- Université Paris-Sud 11
- Université Paris 1
- Université Pierre et Marie Curie (Paris 6)
- Université de Bourgogne
- Université de Cergy-Pontoise
- Ecole Normale Supérieure

Les villes :

- Besançon
- Cergy-Pontoise
- Gennevilliers
- Saint Brieuc
- Toulouse
- Rennes
- Rezé
- Lille

Les régions :

- Midi-Pyrénées

Les étudiants qui souhaitent partir dans le cadre de ce programme de bourse postulent au programme général de bourses et s'inscrivent dans les universités correspondant aux partenaires associées.

➤ Le réseau Al-Rafic

Le Service de coopération et d'action culturelle a lancé en 2008 le réseau al-Rafic des diplômés palestiniens des universités françaises, constitué des anciens boursiers du gouvernement français, mais aussi de tous les Palestiniens ayant étudié en France et qui souhaitent se joindre à ce réseau.

En 2012, le réseau s'est transformé en véritable association et un site internet est actuellement en construction.

6/ Autres partenariats

Il existe de nombreux autres partenariats et/ou projets de coopération entre des établissements d'enseignement supérieur français ou européens et palestiniens. On peut mentionner notamment :

- Université An-Najah : accords avec les universités de Lille, Toulouse II, Franche-Comté, Strasbourg I, Paris VI, Paris XI, Bordeaux I et Cergy-Pontoise.

- Université Al Quds : accords avec les universités de Lille I et Paris VI.

- Le projet d'enseignement à distance élaboré par l'université Toulouse Le Mirail en coopération avec l'université Al-Quds Open, sur financement de la région Midi-Pyrénées.

IV- Coopération existantes avec les établissements d'enseignement supérieur b) d'autres pays, notamment européens

➤ Le réseau PEACE

Le Programme de Coopération Académique Europe-Palestine en Éducation (PEACE) a été lancé à l'Université de Sienne en 1991. Ce réseau académique vise à soutenir l'éducation supérieure en Cisjordanie et dans la bande de Gaza contribuant au développement de l'administration et du personnel des universités palestiniennes. Il vise également l'amélioration de la qualité et de l'efficacité des enseignements dispensés dans les universités palestiniennes.

Le réseau est né grâce au soutien financier de la Commission européenne et de l'UNESCO. Actuellement d'autres fondations et organisations internationales participent également à son financement. Les principales ressources proviennent néanmoins des cotisations des universités membres.

Le programme PEACE intervient dans trois domaines :

1. Développement des facultés palestiniennes et appui à la mobilité académique.

Actuellement 24 étudiants palestiniens bénéficient d'une bourse offerte par des universités membres du réseau pour effectuer une partie de leur cursus en Europe.

2. Développement des programmes académiques et de la recherche.

Le réseau PEACE soutient notamment un Centre d'excellence en mathématiques et en physique théorique à l'Université de Birzeit (ECCE-Birzeit), un Centre des Etudes avancées et de la Recherche dans la Coopération Internationale et le Développement dans les Territoires palestiniens, et l'établissement d'un Centre hospitalo-universitaire à l'Université An-Najah.

3. Programmes de coopération bilatérale pour le soutien des universités palestiniennes.

Avec 66 universités membres (53 européennes et 13 palestiniennes), ce réseau permet aussi de coordonner le soutien international à l'enseignement supérieur dans les Territoires palestiniens. Plusieurs universités membres nouent des coopérations bilatérales avec des universités palestiniennes et se chargent de soumettre ces initiatives à leurs autorités nationales et à d'autres bailleurs de fonds potentiels.

➤ Le programme Tempus

Ce programme européen vise à soutenir la modernisation des systèmes d'enseignement supérieurs des pays tiers de la méditerranée notamment. Les trois grandes priorités du programme Tempus sont la réforme des curricula et de la gouvernance ainsi que le renforcement des liens entre enseignement supérieur et société.

Les projets financés par Tempus sont montés par des consortia réunissant des partenaires des Etats membres de l'Union Européenne et des pays partenaires. Ils s'associent sur des « projets conjoints » (partenariats multilatéraux entre établissements d'enseignement supérieur), sur la réalisation de « mesures structurelles » (réforme des systèmes d'enseignement supérieur au niveau national) et sur la mise en place de « mesures d'accompagnement » (envois d'experts, conférences...).

Les Territoires palestiniens, qui ont rejoint Tempus en 2002, ont bénéficié d'une quarantaine de projets dont cinq mesures structurelles. Les principales universités bénéficiaires sont les universités Al Quds, An Najah, Birzeit et Béthléem

➤ **En dehors de l'Europe**

En dehors de l'Europe de nombreux pays ont signé des accords de coopération avec les Territoires palestiniens dans le domaine de l'enseignement supérieur. C'est le cas par exemple du Maroc sur la Formation des Cadre et de la recherche scientifique.

Les Etats-Unis soutiennent, entre autres, le Palestinian Faculty Development Program (PFDP) qui vise à former les universitaires palestiniens.

Certains pays, comme l'Algérie, la Russie et la Turquie financent des contingents importants de boursiers palestiniens.

Toutefois, d'une manière générale, la coopération universitaire ou en matière de recherche ne constitue pas une priorité pour les bailleurs de fonds qui interviennent dans les Territoires palestiniens.

V- Orientation à donner à la coopération universitaire franco-palestinienne

L'initiative prise par la France de constituer un groupe de bailleurs de fonds sur l'Enseignement Supérieur dont le ministère palestinien de l'Enseignement supérieur assure la présidence et la France la co-présidence, doit permettre de définir les orientations et les priorités stratégiques des années à venir, en concertation avec les autres donateurs. On peut notamment mentionner :

- Le développement de la recherche, dont l'atrophie dans les Territoires palestiniens a des répercussions, en termes de niveau, sur les Mastères proposés dans les universités.
- L'analyse approfondie des besoins et des capacités d'absorption du marché du travail, et le développement de projets universitaires orientés vers l'employabilité.
- La poursuite des efforts pour soutenir l'établissement de projets en réseau entre universités palestiniennes. Les partenariats entre institutions d'enseignement supérieur palestiniennes sont, compte tenu de l'indigence des moyens dont elles disposent, le seul moyen de mener à bien des projets solides.
- La mise en place de projets permettant aux universités de former les cadres compétents pour l'administration et la société civile : une inflexion particulière doit être donnée à la formation des fonctionnaires.

VI- Contacts utiles

Philippe Cappelaere, attaché de coopération universitaire et institutionnelle

philippe.cappelaere@diplomatie.gouv.fr

Tristan Leplat, chargé de mission pour la coopération universitaire

tristan.leplat@diplomatie.gouv.fr

Julie Belmont, chargée de mission pour la coopération scientifique et universitaire

Julie.belmont@diplomatie.gouv.fr

Valentin Grange, assistant technique à l'Université de Birzeit

valentingrange@yahoo.fr

Pour davantage d'informations sur la coopération universitaire, voir :

<http://www.consulfrance-jerusalem.org>

Mise à jour : 24 août 2012